

Chapitre IV Les objectifs

1. Les objectifs :

Un objectif se définit comme étant un comportement (ou performance) dont l'élève doit se montrer capable pour être reconnu compétent. Cette définition empruntée à R.F.Mager, décrit le résultat que veut atteindre un acte pédagogique plutôt que le processus d'enseignement ou les moyens mis en œuvre pour l'obtenir. Un objectif est pertinent s'il répond à trois conditions :

- il doit être explicité en terme de comportement précis et directement observable ;
- il est défini indépendamment de la démarche empruntée pour l'atteindre ;
- il doit pouvoir être soumis à évaluation. (*Dictionnaire de pédagogie. Bordas*).

La terminologie employée peut varier d'un pédagogue à l'autre ; l'important est de garder une cohérence dans le discours. Par-delà les mots, la littérature pédagogique est assez convergente sur le message à transmettre.

Les objectifs sont déterminés par l'enseignant, ils permettent de donner du sens aux activités et de mieux les concevoir.

Le mot "compétence" désigne les acquisitions des élèves en correspondance avec les objectifs du maître. Sont proposés ici plusieurs classements possibles des objectifs.

2. Classement des objectifs

- *Classement en fonction de la discipline*

Il permet d'identifier la discipline à laquelle se rapporte un objectif donné; celui-ci est alors dit spécifique à ce champ disciplinaire. S'il concerne plusieurs disciplines, il est dit transversal. Pour l'enseignant polyvalent, ce classement est utile; par exemple, au cours de la rédaction d'une trace écrite relative à une activité scientifique, il doit savoir si les objectifs qu'il tente d'atteindre concernent la science ou la maîtrise de la langue écrite.

Remarque : Le mot spécifique est parfois utilisé dans un autre sens. En effet, pour certains pédagogues ce mot désigne les objectifs pouvant être atteints au cours d'une séance de travail; ces objectifs atteints en un temps relativement court sont ici qualifiés d'opérationnels (voir ci-après)

- *Classement en fonction de la nature de l'objectif*

L'objectif est notionnel s'il est relatif à un savoir, une notion, une idée, une abstraction ou un concept; il est méthodologique s'il se réfère à un savoir-faire, un raisonnement, une

action, une démarche, une stratégie, une procédure ou une méthode; il est d'attitude s'il concerne un savoir-être, un comportement ou une conduite. L'école doit réserver une large place à l'acquisition de méthodes ou d'attitudes sans privilégier systématiquement les notions. Par exemple, les activités de rangement d'objets imposent des critères qui font souvent appel à des concepts (grandeurs physiques telles que la longueur, la masse...); elles contribuent donc à mieux comprendre ces abstractions. Mais ce rangement n'est possible que si l'enfant est capable d'établir une "stratégie", c'est-à-dire expliciter des règles d'action; en effet, il ne suffit pas d'agir, il faut aussi être capable de décrire et d'expliquer les actions, et ce, dès la maternelle.

- ***Classement en fonction des durées pour atteindre l'objectif***

L'objectif est général s'il nécessite un nombre important d'activités et de séances pour être atteint; il est alors considéré comme la résultante de plusieurs composantes qui se rapportent à des objectifs opérationnels atteints en une durée relativement courte (une ou deux séances, voire une partie d'une séance donnée).

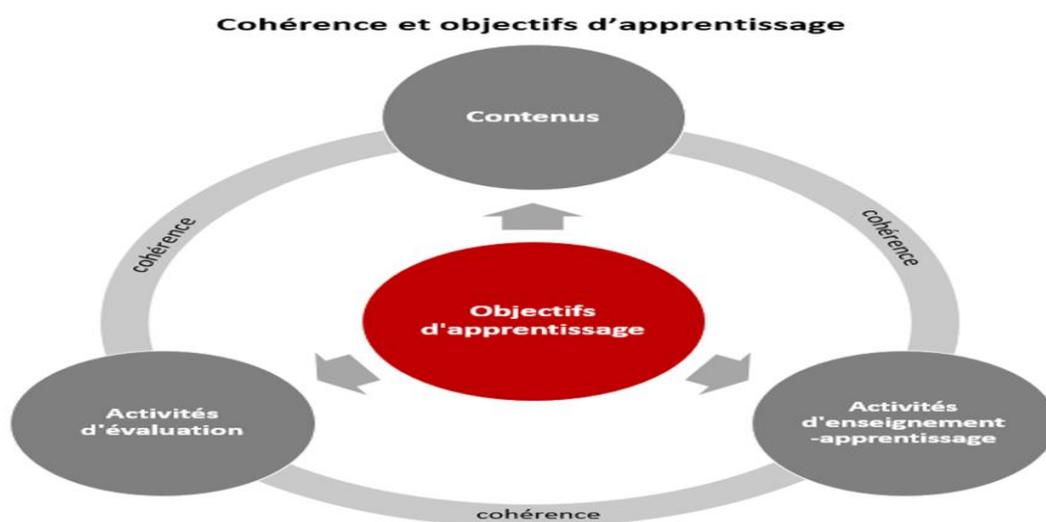
Par exemple, comprendre les états de la matière (avec un niveau de formulation adapté) est un objectif général qui implique l'approche d'un grand nombre de notions, liées aux objectifs opérationnels, telles que: la substance, sa conservation, ses transformations, les critères de reconnaissance des divers états, une approche de modèles explicatifs ...

Pour la préparation de la classe, l'enseignant doit donc définir l'objectif général en fonction des programmes et des instructions, identifier les divers éléments indispensables pour l'atteindre et formuler avec rigueur les objectifs opérationnels (les guides pédagogiques constituent pour cela une aide précieuse). Cela implique donc une vision globale du maître sur ce qu'il doit enseigner.

3. La formulation des objectifs d'apprentissage

La formulation des objectifs d'apprentissage permet de déterminer les connaissances à acquérir et les compétences à développer par les étudiants au terme d'une activité d'apprentissage. Elle intervient dès le début du processus de planification d'un cours. Par souci de cohérence, le choix des évaluations, des activités d'enseignement-apprentissage et l'organisation du contenu du cours découlent des objectifs d'apprentissage.

Les objectifs d'apprentissage facilitent la communication entre l'enseignant et les étudiants, puisqu'ils précisent les apprentissages à faire, les actions à accomplir ou les performances à atteindre. L'étudiant sait précisément ce qui est attendu de lui.



Comment rédiger des objectifs d'apprentissage?

Les objectifs d'apprentissage se divisent en deux catégories :

Objectifs généraux

Les objectifs généraux présentent les grandes orientations sur les apprentissages à réaliser dans le cours.

- Ils sont formulés à l'aide d'un **verbe à l'infinitif** (ex. : comprendre, connaître, savoir, développer, se familiariser, se sensibiliser, acquérir, etc.).
- Ils énoncent de **manière générale** les connaissances à acquérir par l'étudiant.
- Leur **nombre** est approximativement de trois à cinq pour le cours, mais peut varier selon les besoins et le contexte du cours.

Exemples

Verbe à l'infinitif

Ce vers quoi tend l'apprentissage

Acquérir	les connaissances générales sur l'entreprise et sa gestion.
Comprendre	les principes de base associés à la gestion de projet.

Verbe à l'infinitif

Ce vers quoi tend l'apprentissage

Connaître	les fondements théoriques de l'apprentissage dans la petite enfance.
-----------	--

Objectifs opérationnels

Les objectifs spécifiques décrivent les apprentissages que les étudiants doivent atteindre à la fin d'une séance de cours, d'un module ou d'une unité d'apprentissage. Ils découlent des objectifs généraux en amenant un degré de précision supérieur. Il est exprimé de telle manière qu'il soit raisonnablement possible de déterminer sans ambiguïté s'il est atteint ou non. Il doit décrire une activité de l'apprenant identifiable par un comportement observable.

Issus de la démultiplication des objectifs spécifiques, ils doivent satisfaire aux 4 exigences suivantes¹ :

- Décrire de façon univoque le contenu de l'intention pédagogique
- Décrire une activité de l'apprenant identifiable par un comportement observable
- Mentionner les conditions dans lesquelles le comportement souhaité doit se manifester
- Indiquer à quel niveau doit se situer l'activité terminale et quels critères serviront à évaluer le résultat

Donc :

- Ils sont formulés à l'aide d'un **verbe d'action à l'infinitif** (ex. : décrire, expliquer, appliquer, choisir, etc.).
- Ils précisent, par un **complément**, les comportements que l'étudiant doit atteindre.
- Ils sont exprimés en **fonction de l'étudiant** (ex. : au terme de ce module, vous serez en mesure de...)
- Ils décrivent un comportement **observable et mesurable**.
- Ils spécifient, si nécessaire, les **conditions de manifestation** du comportement et les **critères de réussite** de l'objectif. Cependant, ces éléments sont **facultatifs** et doivent respecter le contexte du cours.
- Ils sont **univoques**, c'est-à-dire qu'ils ne permettent qu'une seule interprétation.
- Leur **nombre** est approximativement de trois à cinq par objectif général.

Exemples :

Verbe d'action à l'infinitif

Complément

¹ D. Hameline, Université de Paris-Dauphine

Verbe d'action à l'infinitif

Complément

Utiliser	l'équation de la théorie cinétique des gaz dans un contexte de résolution de problème.
Identifier	les principes de bases associés aux différentes étapes du marketing social.
Décrire	les stratégies pour élaborer des initiatives de prévention.
Analyser	des programmes destinés aux tout-petits et à leurs parents.
Concevoir	des réseaux logistiques intégrés efficaces à l'aide de modèles mathématiques et d'outils informatiques.

Pour choisir des verbes d'action appropriés au niveau des apprentissages que l'étudiant doit atteindre, vous pouvez utiliser une taxonomie. Il s'agit d'une classification qui organise et hiérarchise les phénomènes d'apprentissage ou de développement. Il existe de nombreuses taxonomies selon les types d'apprentissage, en voici trois exemples.

Taxonomie

Description

Taxonomie de Bloom	Taxonomie du domaine cognitif qui comprend les objectifs relatifs, d'une part, à l'acquisition des connaissances et, d'autre part, aux capacités et aux habiletés intellectuelles qui permettent l'utilisation de ces connaissances.
Taxonomie de Krathwohl, Bloom, Masia	Taxonomie du domaine affectif qui comprend les objectifs relatifs aux valeurs, aux attitudes, aux intérêts, aux émotions, aux appréciations, aux sentiments et à l'adaptation.
Taxonomie de Jewett	Taxonomie du domaine psychomoteur qui

Taxonomie

Description

	comprend les objectifs relatifs aux habiletés motrices, à la coordination musculaire, aux mouvements du corps et à la manipulation d'objets.
--	--

Verbes d'action à utiliser pour formuler un *objectif pédagogique*
 (d'après F. CHIRIVELLA)

CONNAISSANCE	abrégé ; choisir ; citer ; cocher ; copier ; couper ; désigner ; dire ; donner ; donner la définition ; encercler ; épeler ; esquisser ; exclure ; identifier ; inscrire ; insérer ; localiser ; marquer ; montrer ; nommer ; noter ; placer ; prononcer ; réciter ; reconnaître ; répéter ; sélectionner ; séparer ; situer ; souligner.
COMPREHENSION	construire ; critiquer ; démonter ; différencier ; discriminer ; distinguer ; estimer ; formuler ; intégrer ; utiliser.
APPLICATION	adapter ; appliquer ; compléter ; employer ; illustrer ; interpréter ; poser un problème ; pratiquer ; reporter ; traduire ; transférer ; transposer ; utiliser ; vulgariser.
ANALYSE	décomposer ; désassembler ; disséquer ; diviser ; examiner ; expliquer ; extraire ; prendre partie ; rechercher ; séparer ; simplifier.
SYNTHESE	assembler ; compiler ; composer ; construire ; créer ; édifier ; expliquer ; façonner ; former un tout ; intégrer ; mettre ensemble ; produire ; rassembler ; recombinaison ; reconstruire ; regrouper ; remettre en ordre ; réorganiser ; structurer ; systématiser.
JUGEMENT (EVALUATION)	apprécier ; donner selon l'ordre ; estimer ; évaluer ; évaluer selon critères ; expertiser ; juger ; vérifier par des tests.

4. Le niveau d'exigence d'un objectif. On parlera :

- **d'objectif de repérage** quand l'apprenant sera capable de percevoir de quoi il s'agit, voire d'énoncer la règle ou la loi sans être capable pour autant d'en maîtriser les applications les plus simples ;
- **d'objectif de maîtrise** quand la performance est reproduite intégralement dans les conditions de l'apprentissage ;
- **d'objectif de transfert** quand l'apprentissage fait l'objet d'une utilisation dans un autre cadre ;
- **d'objectif d'expression** quand une connaissance est mobilisée de manière originale et non prévisible en dehors des champs convenus de son utilisation.
- **Objectif obstacle**

Objectif dont l'acquisition permet au sujet de franchir un palier décisif de progression en modifiant son système de représentations et en le faisant accéder à un registre supérieur de formulation (voir cette expression)².

² Apprendre...oui, mais comment. Ph Meirieu- glossaire

5. L'évaluation :

Action de mesurer à l'aide de critères objectifs, la valeur d'un enseignement, d'un programme, d'un apprentissage, les acquis d'un élève, la qualité d'une recherche. En matière d'évaluation des savoirs et des savoir-faire :

- **L'évaluation diagnostic** fait apparaître les compétences des élèves au départ d'une formation.

- **L'évaluation sommative** s'intéresse à la mesure de l'écart entre le résultat attendu et le résultat obtenu. Elle se situe généralement en fin d'apprentissage et aboutit à un classement, à une sélection ou à une certification. L'examen est une forme d'évaluation sommative.

- **L'évaluation formative** s'attache surtout à la nature de l'écart constaté pour apprécier le progrès accompli par l'élève, comprendre la nature des difficultés rencontrées et y remédier. Elle peut s'appuyer efficacement sur l'auto-évaluation.

- **L'évaluation normative** : Une évaluation est dite normative quand elle réfère la performance d'un apprenant aux performances des autres apprenants³

- **L'évaluation critériée** : Une évaluation est dite critériée (ou critérielle) quand on ne compare pas l'apprenant aux autres mais qu'on détermine, par référence à des critères, si, ayant atteint tel objectif, il est en mesure de passer aux apprentissages ultérieurs. L'entrée par les objectifs engendre généralement une évaluation critériée qui s'inscrit dans la même logique d'individualisation des itinéraires d'apprentissage. En conséquence, opérationnaliser un objectif, c'est énoncer les *critères* qui permettront de dire si le résultat escompté est ou non atteint.⁴

³ D.Hameline. Les objectifs pédagogiques. ESF.

⁴ Idem